



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 5 juin 2025

**Stade olympique de la Pontaise – annonce de dépassement de crédit**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 15 décembre 2020, le Conseil communal adoptait le préavis N° 2020/29, du 3 septembre 2020, « Métamorphose – Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements – demande de crédit d'ouvrage » et octroyait ainsi un crédit de CHF 3'597'800.- destiné à la rénovation du Stade olympique de la Pontaise.

Aujourd'hui, il est apparu, après un contrôle technique, que la piste d'athlétisme devait être impérativement changée pour permettre la tenue de manifestations de portée internationale.

*Piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise - situation*

Jusqu'en 1986, la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise était cendrée (mélange de sable et de cendre) et comprenait six couloirs de course. Dès cette date, elle a été remplacée par une piste faite d'un revêtement synthétique (d'une espérance de vie de 10 ans) et élargie à huit couloirs permettant ainsi son homologation pour la tenue d'épreuves internationales. Elle est remplacée en 2004. En 2014, afin de limiter les coûts, de simples travaux de *retopping* (une pellicule de matière synthétique est coulée sur l'ancienne piste) ont été effectués.

10 ans plus tard, une réfection de la piste est indispensable pour préserver l'homologation d'Athletissima jusqu'à l'horizon 2030.

*Travaux à entreprendre et coûts*

Les travaux nécessaires pour la rénovation complète de la piste d'athlétisme, puis son homologation, comprennent, entre autres, le rabotage et le recyclage du revêtement synthétique existant ; l'application d'un nouveau revêtement synthétique (en plusieurs couches) ; le marquage de la surface pour la pratique des différentes disciplines et la

vérification finale du tout par un bureau spécialisé, aboutissant à l'homologation de la piste. Le tout pour un montant de CHF 1'200'000.-

*Calendrier et durée des travaux*

D'une durée de trois mois, les travaux de réfection de la piste d'athlétisme sont urgents et devraient être entrepris dans les meilleurs délais, afin que l'édition 2025 d'Athletissima puisse avoir lieu. Toutefois, en raison de l'accueil de la Fête Fédérale de Gymnastique au Stade olympique de la Pontaise, il ne sera pas possible de tenir les délais impartis. Les travaux devront être entrepris après Athletissima 2025 (20 août 2025).

Une demande de dérogation est en cours auprès de World Athletics pour autoriser exceptionnellement le meeting en 2025. Cette dérogation devrait être accordée pour autant que la Ville s'engage à entreprendre les travaux susmentionnés dans les meilleurs délais.

Le montant de CHF 1'200'000.- nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de la piste sera entièrement compensé. En effet, le rapport-préavis N°2025/07, du 6 mars 2025, « Demande de crédit d'étude pour la projet de transformation du stade Pierre-de-Coubertin – Projet Métamorphose (...) » indique, dans son chapitre consacré au Stade olympique de la Pontaise, que des investissements de l'ordre de CHF 3 millions seront encore nécessaires pour assurer l'accueil d'Athletissima à l'horizon 2028-2030. Ce montant est d'ailleurs inscrit au Plan des investissements. Les travaux de réfection en faisant partie, le Plan des investissements sera ajusté en conséquence, assurant ainsi une neutralité financière pour la Ville de Lausanne.

Conformément aux dispositions du ROCF (1.332), une demande de crédit complémentaire sera présentée à votre Conseil. Cependant, s'agissant d'un cas d'urgence, celle-ci ne pourra se faire avant l'engagement des dépenses nécessaires aux travaux décrits dans la présente communication. La présente demande de crédit complémentaire et celle annoncée en décembre 2021, portant sur la découverte d'un déficit statique du Stade olympique de la Pontaise nécessitant des travaux urgents de stabilisation, feront l'objet d'un seul préavis complémentaire de régularisation.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

